Image not found or type unknown

Congé pour vendre: attendre le départ de la locataire et faire des travaux ?

Par **france56**, le **21/02/2023** à **23:21**

Bonjour,

Je m'apprête à donner congé pour vente à ma locataire. Mais elle est récalcitrante avec les visites (déjà pour les estimations elle refuse les agences...) et l'appartement, qui aura en outre besoin de travaux, n'est pas du tout mis en valeur en sa présence (sur-encombrement des lieux, saleté etc...). Puis-je, après lui avoir délivré par huissier le congé pour vente, et lui avoir laissé ses deux mois de droit de préemption(elle dit ne pas pouvoir acheter), attendre son départ pour faire quelques travaux avant de vendre afin de faciliter la vente et mettre le bien plus en valeur ? Peut-elle m'attaquer si je fais cela ?

Merci de m'éclairer sur ce point.

Bien cordialement

Par **oyster**, le **22/02/2023** à **05:34**

Bonjour,

"Elle refuse les agences" et "surencombrement des lieux ,saletés ,ect....."

"elle est récalcitrante pour les visites "

Attendez son départ pour la remise à niveau , et pouvoir effectuer des visites!.....

car dans le cas contraire le résultat est une perte de temps.....

Par **janus2fr**, le **22/02/2023** à **06:46**

[quote]
Puis-je, après lui avoir délivré par huissier le congé pour vente, et lui avoir laissé ses deux mois de droit de préemption(elle dit ne pas pouvoir acheter), attendre son départ pour faire quelques travaux avant de vendre afin de faciliter la vente et mettre le bien plus en valeur ?

Peut-elle m'attaquer si je fais cela ?

[/quote]
Bonjour,

Bien sur que vous pouvez. Pour quelle raison vous attaquerait-elle ?

L'important est que le logement soit bien mis en vente dans un délai raisonnable et surtout qu'il ne soit pas reloué.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés